

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 avril 2014, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Luc Côté.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 3 et 24 mars 2014.
3. Présentation du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2013, par M. Joël Minville, CA, de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL.
4. Adoption du règlement numéro 2014-03, modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'autoriser l'aménagement d'une station-service dans la zone 6 R/C.
5. Résultats de l'ouverture des soumissions sur invitation pour l'achat d'une camionnette.
6. Emprunt au fonds de roulement pour le paiement de la camionnette.
7. Résultats cotations pour changer le système d'éclairage à la caserne.
8. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.
9. Approbation des états financiers de l'OMH de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2013.
10. Résolution pour signature Entente Québec-municipalités.
11. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2013.
12. Demande de dérogation mineure de Mme Myriam Beaudoin.
13. Demande de dérogation mineure de la SCA des Appalaches
14. Ajout d'un clavier numérique à l'École Ste-Julie pour le service de garde.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Estimé des réparations du camion de déneigement blanc.
17. Nouvelle convention avec la Caisse Desjardins de l'Érable.
18. Participation au programme À pied, à vélo, ville active.
19. Président du Comité consultatif d'urbanisme.
20. Travaux dans les emprises du ministère des Transports.
21. Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.
22. Achat d'asphalte froid en sacs.
23. Demande d'aide financière pour le Relais pour la vie.
24. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 31 mars 2014.
28. Varia.(projet modules de jeux à Ste-Julie)
29. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2014-070**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2014-071**

### **Approbation des procès-verbaux du 3 et 24 mars 2014.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 3 et 24 mars 2014, soient et sont adoptés et signés tel que

rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

### **Adoptée**

**Arrivé de M. Luc Côté, conseiller au siège # 6.**

#### **Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2013, par Mme Valérie Lemire, c.a..**

Mme Valérie Lemire, c.a., de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, donne un résumé des états financiers de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2013, lequel indique un déficit d'exercice de 29 407.00 \$, laissant ainsi un surplus accumulé, à cette date, au montant de 138 382.00 \$. De plus, nous retrouvons un solde non affecté de 30,000.00 \$ au Fonds de roulement.

### **Règlement numéro 2014-03**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'ajouter l'usage d'**une** « station-service » dans la zone 6 R/C.

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'ajouter l'usage d'**une** « station-service » dans la zone 6 R/C;

**Attendu** que le présent règlement contient que les dispositions qui ont posé un problème de conformité dans le règlement numéro 2013-09, lequel a été désapprouvé par la MRC de l'Érable;

**Attendu** que les dispositions désapprouvées ont été modifiées afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable;

**Attendu** que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 3 mars 2014, le projet de modification du règlement de zonage numéro 211 de l'ex-municipalité du village de Laurierville;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Martin Samson, à la séance du 3 mars 2013;

**Attendu** qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le 24 mars, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin du 14 mars 2014;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1 :** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :** La grille des spécifications no 1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, est modifiée en ajoutant la « **note 2** », vis-à-vis la ligne intitulée stations-services (4.2.2.3 cl.1) dans la colonne de la zone 6 R/C. le tout tel que montré à l'annexe « A » du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Que le texte suivant accompagne la « **note 2** » en marge de la grille des spécifications : « Une seule station-service est

permise dans cette zone, et toute station-service ne peut être permise que sur le site d'un commerce existant ».

**Article 4 :** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs, incompatibles avec les dispositions des présentes.

**Article 5 :** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2014.

\_\_\_\_\_  
Marc Simoneau, maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Gingras, sec.-trés.

**Résolution : 2014-072**

**Adoption du règlement numéro 2014-03.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2014-03, lequel vise à modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'ajouter l'usage d'une « station-service » dans la zone 6 R/C.

**Que** copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2014-03, soient transmises immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-073**

**Résultats de l'ouverture des soumissions sur invitation pour l'achat d'une camionnette.**

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture d'une camionnette de travail 4 roues motrices, année 2014. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 31 mars 2014. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 31 mars 2014 à 14h01, par M. Réjean Gingras, directeur général, en présence de M. Pierre Cloutier, conseiller municipal et M. Gaby Savoie, représentant de Dubois & Frères Ltée. Les prix des soumissions sont les suivants :

Nom du soumissionnaire	Laquerre Ford	Dubois & Frères Ltée
<b>Prix :</b>	24 995.00 \$	26 169.00 \$
<b>T.P.S. :</b>	1 249.75 \$	1 308.45 \$
<b>T.V.Q. :</b>	2 493.26 \$	2 610.35 \$
<b>Total :</b>	<b>28 738.01 \$</b>	<b>30 087.80 \$</b>

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme, est celle déposée par Laquerre Ford, de Victoriaville;

**En conséquence**, il est proposé par Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte la soumission de Laquerre Ford, pour la fourniture d'une camionnette de travail, 4 roues motrices, année 2014, et ce, au prix de 28 738.01 \$.

**Que** la camionnette de travail doit contenir les spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** la camionnette de travail sera payée au moment de la livraison au garage municipal de Laurierville au 477 avenue Provencher.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-074**

**Emprunt au fonds de roulement pour le paiement de la camionnette.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'emprunter un montant de 25 922.49 \$ au fonds de roulement de la municipalité, afin de financer l'achat de la camionnette de travail 4 roues motrices, année 2014, tel que mentionné à la résolution 2014-073.

**Que** le montant de 25 922.49 \$ soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, représentant un montant annuel de 5 184.50 \$ pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, et un montant de 5 184.49 \$ pour l'année 2019.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-075**

**Résultats cotations pour changer le système d'éclairage à la caserne.**

**Attendu** que le directeur général et secrétaire-trésorier a reçu 3 cotations pour le changement du système d'éclairage à la caserne, soient :

<b>Nom fournisseurs</b>	<b>Prix</b>	<b>T.P.S.</b>	<b>T.V.Q.</b>	<b>Total</b>
B. Prince Électricien (2010) inc.	2 895.79	144.79	288.86	<b>3 329.44 \$</b>
Faucher Électrique	2 572.00	128.60	256.56	<b>2 957.16 \$</b>
Marius Marcoux & Fils inc.	2 365.00	118.25	235.91	<b>2 719.16 \$</b>

**Attendu** que la cotation la plus basse conforme, est celle déposée par Marius Marcoux & Fils inc.;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la cotation de Marius Marcoux & Fils inc., pour le changement du système d'éclairage à la caserne, et ce, au prix de 2 719.16 \$, taxes incluses.

**Que** la cotation comprend le démantèlement du système d'éclairage existant, ainsi que la fourniture et l'installation du nouveau système d'éclairage.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-076**

**Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Québec, les 11, 12 et 13 juin 2014.

**Que** le coût d'inscription, les repas, les frais de déplacement et les frais d'hébergement sont à la charge de l'ADMQ, attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier agit comme directeur de la zone Lotbinière-Appalaches au sein du conseil d'administration de l'ADMQ.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-077**

**Approbation des états financiers de l'OMH de Laurierville pour la période terminée le 31 décembre 2013.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte le déficit établi aux états financiers de l'Office municipal d'habitation de Laurierville pour l'année 2013, tel que préparés par la firme comptable, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, au montant de 71 414.00 \$. Le déficit est partagé comme suit : soit 90% par la Société d'Habitation du Québec, représentant un montant de 64 273 \$, et 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 7 141.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-078**

**Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal.**

**Considérant** que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013, entre le gouvernement du Québec et les municipalités, est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**Considérant** que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités, en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**Considérant** qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**Considérant** qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**Considérant** que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars, par rapport à la proposition initiale;

**Considérant** que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014, les impacts budgétaires de modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**Considérant** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

**Considérant** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur

Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

### **Adoptée**

#### **Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, comme exigé à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Un avis public sera publié dans le journal Le Poliquin du 11 avril prochain, ainsi que sur le site internet de la municipalité, à l'effet que le bilan est affiché au bureau municipal, et que les utilisateurs du service d'aqueduc de la municipalité, peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

#### **Résolution : 2014-079**

##### **Demande de dérogation mineure de Mme Myriam Beaudoin.**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement de l'ex Paroisse de Sainte-Julie, soumise par Mme Myriam Beaudoin, propriétaire du 201 rue Grenier, dans la zone 14 R/C du plan de zonage. L'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement, est l'article 4.3.3, relativement à la largeur minimum d'un lot.

**Attendu** que Mme Myriam Beaudoin, prévoit construire une résidence unifamiliale sur une partie du lot 259;

**Attendu** que le terrain sur lequel sera construite la résidence, possède une largeur de 23,97 mètres en bordure de la rue, selon un plan projet d'implantation préparé par M. André Lemieux, arpenteur-géomètre;

**Attendu** que la largeur minimum d'un lot selon l'article 4.3.3 du règlement de lotissement, est de 25 mètres, pour une dérogation de 1,03 mètre;

**Attendu** que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 31 mars 2014 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Myriam Beaudoin, telle que présentée.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-080**

##### **Demande de dérogation mineure de la SCA des Appalaches.**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, soumise par la SCA des Appalaches pour l'immeuble au 156 rue Grenier, situé dans la zone 6 R/C du plan de zonage.

**Attendu** que la SCA des Appalaches désire aménager en collaboration avec la Coop de Solidarité de Laurierville, un poste d'essence au 156 rue Grenier;

**Attendu** que selon le plan déposé pour le projet, l'îlot des pompes est situé à 9 mètres du terrain adjacent le plus près, alors que l'article 5.1.6 b) du règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, indique

une distance minimale de 11 mètres de tout terrain adjacent, pour une dérogation de 2 mètres;

**Attendu** que la largeur de l'entrée charretière du susdit projet est de 13 mètres, alors que l'article 5.1.6 f) du même règlement de zonage indique une largeur maximum de 11 mètres, pour une dérogation de 2 mètres également;

**Attendu** que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 31 mars 2014 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de la SCA des Appalaches pour le projet de l'aménagement d'un poste d'essence au 156 rue Grenier, telle que présentée.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-081**

#### **Ajout d'un clavier numérique à l'École Ste-Julie pour le service de garde.**

**Attendu** que le service de garde municipal est aménagé à l'École Sainte-Julie depuis août 2012;

**Attendu** que la porte pour accéder au local du service de garde est débarrée lorsque le service de garde est en opération;

**Attendu** que cette porte donne également accès aux différents locaux de l'École Ste-Julie, apportant ainsi un problème de sécurité à l'intérieur de l'école;

**Attendu** que la directrice de l'école Sainte-Julie, Mme Danielle Pelletier, propose au conseil municipal, d'installer un clavier numérique sur la porte donnant accès au local du service de garde;

**Attendu** que suite à l'installation du clavier numérique, seulement les parents utilisateurs du service de garde obtiendront un code spécifique pour ouvrir la porte donnant accès au local du service de garde, augmentant ainsi considérablement la sécurité à l'intérieur de l'école;

**Attendu** que le coût pour installer un clavier numérique est estimé à 1 000 \$, lequel serait partagé comme suit :

École Sainte-Julie :	300 \$
Municipalité de Laurierville :	400 \$
Commission Scol. Bois-Francs :	300 \$;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer financièrement à l'installation d'un clavier numérique pour la porte donnant accès au local du service de garde municipal à l'école Ste-Julie, et ce, pour un montant de 400.00 \$.

### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

Intervention de M. Yvon Mercier concernant le déneigement de la cour à l'édifice par M. Christian Bergeron.

Le maire, M. Marc Simoneau, répond aux interrogations de M. Mercier.

**Résolution : 2014-082**

**Estimé des réparations du camion de déneigement blanc.**

**Attendu** que le camion de déneigement blanc nécessite certaines réparations et ajustements, avant son passage à l'inspection mécanique annuelle au mois de mai;

**Attendu** que Pavage Lagacé & Frères inc. offre ses services pour effectuer les réparations et ajustements requis sur le camion;

**Attendu** que Pavage Lagacé & Frères inc. estime les travaux de réparations à ±3 600 \$, taxes non incluses;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Pavage Lagacé & Frères inc, pour effectuer les réparations et ajustements nécessaires sur le camion de déneigement blanc, et dont les coûts sont estimés à ±3 600 \$, taxes non incluses.

**Que** le coût de l'estimé comprend les pièces et la main d'œuvre.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-083**

**Nouvelle convention avec la Caisse Desjardins de l'Érable.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, la nouvelle convention à intervenir entre la municipalité de Laurierville et la Caisse Desjardins de l'Érable, pour le service de perception de comptes, laquelle entrera en vigueur à la date de sa signature.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-084**

**Adhésion au programme À pied, à vélo, ville active.**

**Considérant** l'existence du programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec, qui appui la création de municipalités actives;

**Considérant** que la municipalité de Laurierville veut participer à ce programme afin de favoriser un environnement favorable pour le déplacement à vélo et la pratique de la marche;

**Considérant** que les décisions prises par la municipalité de Laurierville en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement, ont une grande influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens et citoyennes;

**Considérant** qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

**Considérant** que les membres du conseil municipal désirent encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

**Considérant** qu'il est important que la municipalité de Laurierville assume le leadership d'une municipalité active;



**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville :

- 1- Adhère au programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec.
- 2- Nomme M. Réjean Gingras comme répondant du programme À pied, à vélo, ville active dans la municipalité.
- 3- Participe à l'évaluation du programme À pied, à vélo, ville active.
- 4- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif.
- 5- Met en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
- 6- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du transport actif.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-085**

**Président du Comité consultatif d'urbanisme.**

**Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme de Laurierville suggèrent de nommer M. Karl Côté comme président dudit Comité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que M. Karl Côté est nommé président du Comité consultatif d'urbanisme de Laurierville.

**Que** la durée du mandat est d'un an, soit jusqu'au 7 avril 2015, lequel est renouvelable.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-086**

**Travaux dans les emprises du ministère des Transports.**

**Attendu** que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2014, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ), et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2014.

**Que** la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

**Que** la municipalité nomme M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-087**

**Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de renouveler la marge de crédit variable de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, au montant de 150,000\$. Ce montant sera versé, au besoin, par tranche de 1,000 \$ ou de multiple de 1,000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2015. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés, si nécessaire, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-088**

##### **Achat d'asphalte froid en sacs.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l'achat d'un maximum de 6 palettes de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid, pour les diverses réparations mineures du pavage sur les chemins municipaux durant la période estivale 2014.

**Que** le coût pour la fourniture d'une palette de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid est d'environ 750 \$, taxes incluses, pour un déboursé total de 4 500 \$ pour la fourniture de 6 palettes.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-089**

##### **Participation financière à l'activité Relais pour la vie.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 500.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie », qui se déroulera dans la nuit du 14 au 15 juin 2014 à Plessisville.

**Qu'un** premier chèque au nom de la Société canadienne du cancer, au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Diane St-Pierre qui participera à l'activité Relais pour la vie, et un deuxième chèque au nom de la Société canadienne du cancer, également au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Julie Bernard pour le même évènement.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-090**

##### **Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

### **Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Lettre de M. Patrick Houle, chef des centres de services du Centre-du-Québec, Ministère des Transports, accusant réception de la suggestion de la municipalité pour l'installation d'une clôture pour améliorer la visibilité entre le Rang 6 et la Route de la Station sur la Route 116.
- Réception d'un certificat de conformité de la part de la MRC de l'Érable, concernant le règlement municipal numéro 2013-10.
- Demande de participation financière et technique du comité organisateur de la 18<sup>e</sup> édition de la Journée de démonstration forestière de l'Érable, qui se déroulera le 20 septembre prochain au Mont Apic à St-Pierre-Baptiste.

Il est résolu que la municipalité publie les coordonnées de l'évènement, comme à l'habitude, dans le journal Le Poliquin du mois d'août et de septembre.

- Réception de la part de Ico Technologies, d'une offre de service pour l'acquisition d'un logiciel pour tenir des séances de conseil sans papier.
- Lettre de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, invitant la municipalité à participer à la campagne de prévention intitulée « Le monoxyde de carbone TUE! ».
- Lancement de la période mise en candidature pour le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin. La date limite pour l'envoi des mises en candidature est le 2 mai prochain.

Aucune nomination pour le moment.

- Réception d'une lettre d'Hydro-Québec concernant une plainte déposée par la municipalité, à propos des pannes du service électrique à répétition depuis quelques mois.
- Lettre de Mme Andrée Gagné pour Le Grand Défi Pierre Lavoie, lequel sera de passage à Laurierville, via la route 116, dans la nuit du 13 au 14 juin prochain vers minuit.
- Lettre de M. Charles Delisle du CEGEP de Victoriaville qui organise une course à pied de 175 km entre Victoriaville et Québec, dont le départ est prévu le 23 mai 2014 à 10h00 et l'arrivée à Québec vers 2h00 le 24 mai 2014. Les 30 étudiants qui participent à cette activité emprunteront la route 267 sur le territoire de la municipalité.
- Réception du rapport d'activités et financier 2013 de Partenaires 12-18 Érable.
- Invitation de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) à participer à la tournée du président de la FQM, lequel s'arrêtera dans la région du Centre-du-Québec, le 18 juin prochain à St-Edmond-de-Grantham.

#### Liste des comptes

Receveur Général du Canada : Remises pour mars.	2 124.48
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour mars.	5 383.70
Christian Labrie : Remboursement achat pièces pour camion.	109.45
Jambette : Achat modules de jeux.	22 569.59
Carte Sonic : Essence pick-up du 18 février au 10 mars.	418.00
Garage C. Tardif inc. : Réparation pick-up.	36.19
Aline Desrochers : Achat de livres.	133.88
Claude Joyal inc. : Urée pour tracteur.	29.09
Salaire : Rémunération des employés avril 2014	12,482.57
Industrielle Alliance : Ass.-salaire employés avril 2014	1,850.60
REMQ : Régime retraite des employés mars 2014	1,255.52
Postes Canada : Frais courrier pour le journal Le Poliquin	98.73
Caisse Desjardins : Intérêts sur emprunt 2003-06.	370.00
Bell Canada : Service téléphonique	644.13
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 31/01 au 28/03/14	961.26
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mars.	1 002.18
Hydro-Québec : Service à la caserne.	1 696.26
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	3 122.86
Hydro-Québec : Service à la croix.	71.21
Hydro-Québec : Service au réservoir.	190.62
Hydro-Québec : Service au système septique commun.	80.81
Hydro-Québec : Service édifice municipal.	588.52
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	469.22
Petite Caisse : Frais de poste, de déplacement, de garderie et biblio.	225.10
Karl Côté : Etude (2) dérogations mineures	30.00
Carole Roberge : Etude (2) dérogations mineures	30.00

Claude Poulin : Etude (2) dérogations mineures	30.00
Fonds d'information sur le territoire : (2) mutations en mars 2014	8.00
Ville de Plessisville : Frais cour municipale de Plessisville	2,045.95
9217-2295 Québec Inc. : Aide financière nouvelle industrie	1500.00
Féd. Producteurs Acéricoles : Aide financière nouvelle industrie	10,000.00
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-collective avril 2014	158.14
Imprimerie Fillion : Copies de plan	31.04
Buropro : Achat de livres pour bibliothèque	114.20
XEROX : Contrat photocopieur pour mars	170.08
Biolab : Analyses d'eau en mars 2014	185.97
Orapé : Cueillette mois mars 2014	259.73
Formiciel : Achat chèques	435.76
Distribution Manzak inc : Matériels pour édifice municipal	158.44
Ministre des Finances : Mise à jour des prop. Véhicules lourds 2014	67.00
Marius Marcoux & Fils Inc. : Entretien lumières de rue (2)	314.11
Localisation Bois-Francis : Localisation entrée d'eau à la COOP	151.48
Ferme Stéluka inc : Achat de pièces pour souffleur	517.39
Soudure Marcoux : Réparation pièces camion	31.91
Claude Joyal Inc. : Pièces tracteur	195.53
Garage Agricole Charest : Pièces pour tracteur	65.00
JM. Samson Inc. : Service de lift au garage	34.49
Praxair : Oxygène pour garage	206.61
Charest international : Réparation camion	85.08
CBR Laser : Pièces pour camion hiver	770.33
Centre René Poisson : Couteaux niveleuse	318.43
SCA Appalaches : Diesel, huile fournaise édifice, matériels édifice et garage	8,063.06
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mars.	7 672.86
Bell Mobilité : Service pour avril (estimé).	38.88
Sable Marco : 1 palette de 56 sacs d'asphalte froid (estimé).	750.00

#### **Résolution : 2014-091**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

##### **États des revenus et dépenses au 31 mars 2014.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 mars 2014 avec comparatif de l'année 2013, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 307 964.55 \$, et des déboursés au montant de 326 038.45 \$, laissant un solde en caisse de 35 717.04 \$.

##### **Varia.**

##### **Projet module de jeux sur le terrain du Parc linéaire dans le secteur Sainte-Julie.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil, que le Parc linéaire des Bois-Francis a transmis le coût de l'assurance pour installer un module de jeux en bordure du Parc linéaire des Bois-Francis, et ce coût est de 1 500 \$.

Le directeur général et secrétaire-trésorier prendra des informations auprès du courtier en assurances de la municipalité, Mme Élise Turcotte, afin d'étudier les options qui s'offrent à la municipalité pour tenter de diminuer le coût de l'assurance.

**Résolution : 2014-092**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**